

Nantes, le 3 novembre 2016

Service Client **Veolia Eau**  
*Clairement à votre service !*

Monsieur le Président  
du SIAEP de Marche Boischaud  
Chamblan  
18270 SIDIAILLES



**REGION GRAND OUEST**  
**Service Gestion Clientèle**  
6, rue Nathalie SARRAUTE  
TSA 20527  
44205 NANTES cedex 2

Affaire suivie par Stéphane Cossais ou Cécile Lebreton

**Service Facturation**

Tél. : 02.51.84.60.44 ou 02.51.84.60.29  
Fax. : 02.51.84.60.71

Réf. : 749 - K8210 LA PERCHE

Objet : Mise à jour des prix

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint, les nouveaux tarifs applicables, pour le contrat référencé ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir vérifier la cohérence entre ces tarifs et vos délibérations et vous invite à nous faire part de vos observations éventuelles\*.

Je vous en souhaite bonne réception et suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

La responsable facturation

Isabelle MAUDET



*(\*) Nous vous rappelons qu'en cas d'absence de transmission d'une délibération dans les délais prévus au contrat de délégation ou dans la convention, le tarif de la période précédente serait reconduit.*

REÇU  
/ 8 NOV. 2016

Rép: \_\_\_\_\_

**Barème commercial**  
**Traité 749 - SIAEP Marche Boischaut - Périmètre LA PERCHE**  
**- Contrat K8210 - Eau potable**

*Barème établi le 06/10/2016*

Prix en vigueur au 01/01/2017

	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<i>Abonnement</i>					
Rémunération complémentaire (part distributeur) - Commune de La Perche	1490.00	1.040300	1550.05	Euro/An	10.
Abonnement (part distributeur) - Tous clients	80.72	1.040300	83.97	Euro/An	5.5
Abonnement (part syndicale) - Tous clients - [Diamètre Compteur]					
15 mm			1.98	Euro/An	5.5
20 mm			1.98	Euro/An	5.5
30 mm			1.98	Euro/An	5.5
40 mm			1.98	Euro/An	5.5
<i>Consommation</i>					
Consommation (part distributeur) - Tous clients - (Terme : Autres coûts d'exploitation)	0.1153	1.040300	0.1199	Euro/m3	5.5
Consommation (part distributeur) - Tous clients - (Terme : Incidence achat d'eau)			1.0578	Euro/m3	5.5
Consommation (part syndicale) - Tous clients			0.1350	Euro/m3	5.5
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous clients			0.0670	Euro/m3	5.5
<b>Organismes publics</b>					
<i>(taxes et redevances)</i>					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) - Tous clients - [Zones]					
(18178) Perche			0.2300	Euro/m3	5.5
<b>Autres</b>					
<i>Frais divers</i>					
Frais d'accès au service ( nouveau client ) - Tous clients	51.08	1.040300	53.14	Euro	10.
Frais fermeture ou réouverture de l'alimentation en eau - Tous clients	51.08	1.040300	53.14	Euro	10.

**COMMENTAIRES CONTRATS**

**COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS**

06/10/2016

## Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

REGION CENTRE-OUEST

Centre Beauce-Cher et Loire

REÇU

/ 8 NOV. 2016

Rép:

K définitif

## K8210 SIAEP Marche Boischaut - Périmètre La Perche

Affermage eau potable - Avenant 3

0,15 + 0,56 CEN x CHTPPR + 0,05 TP10A + 0,24 EBIQ

Période d'application du 01/01/2017 au 31/12/2017

Période d'application De l'année 2017

Valeurs des indices En vigueur au 01/04/2016

Valeur de base du 01/04/2006

Terme fixe:

0,15

<b>Pondération</b>	<b>INDICE SAL. CENTRE BTP</b>				
	Valeur de base :	<b>CEN</b>	Valeur actualisée:		
	<b>402,2</b>		<b>108,5</b>	M.T.P.B. 5877 du 15/07/2016 (01/03/2016)	
<b>Pondération</b>	<b>CH. SALARIALES T.P. PROVINCE</b>				<b>Résultat</b>
	Valeur de base :	<b>CHTPPR</b>	Valeur actualisée:		
<b>0,56</b>	<b>1,7638</b>		<b>1</b>	CHTPP 2013 du 12/07/2013 (01/04/2016)	<b>+0,70701</b>
<b>Pondération</b>	<b>INDEX TP GENIE CIVIL CANAL. ASNT.&amp; EAU AVEC TU</b>				<b>Résultat</b>
	Valeur de base :	<b>TP10A</b>	Valeur actualisée:		
<b>0,05</b>	<b>109,4</b>		<b>105,1</b>	M.T.P.B. 5878 du 22/07/2016 (01/04/2016)	<b>+0,06101</b>
<b>Pondération</b>	<b>ENERGIE,BIEN INTERMEDIAIRE &amp; INVESTISMNT (1652</b>				<b>Résultat</b>
	Valeur de base :	<b>EBIQ</b>	Valeur actualisée:		
<b>0,24</b>	<b>110,4</b>		<b>101,9</b>	M.T.P.B. 5880 du 05/08/2016 (01/04/2016)	<b>+0,26290</b>

06/10/2016

# Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

REGION CENTRE-OUEST

Centre Beauce-Cher et Loire

REÇU 10

/ 8 NOV. 2016

Rép.

**K définitif**

**K8210 SIAEP Marche Boischaut - Périmètre La Perche**

K intermédiaire: 1,1809

Avenant n° 1 - Article 10

K intermédiaire / 1,1352

**Coefficient K = 1,0403**

**ENERGIE, BIEN INTERMEDIAIRE & INVESTISMENT EBIQ  
(1652129)**

*L'indice EBIQ est désormais publié avec une nouvelle base 100 - année 2010 ( information de l'INSEE du 29 mars 2013 ). Le coefficient de raccordement utilisé est égal à 1,1276*

*L'indice EBIQ est désormais publié avec une nouvelle base 100 - année 2005, rectifiée (nouveau communiqué de l'INSEE en date du 2 juin 2009). Le coefficient de raccordement est rectifié et égal à 1,0525*

**INDEX TP GENIE CIVIL CANAL. ASNT.& EAU AVEC TP10A  
TUYAUX**

*L'indice TP10A est désormais publié dans une nouvelle base 100 - année 2010 ( information de l'INSEE du 15 janvier 2015 ). Le coefficient de raccordement utilisé est égal à 1,2701*

*Le coefficient des Charges Sociales TP Province n'est plus publié. L'indice Salaires Régional x par ce coefficient est remplacé par l'indice ICHT-E. Coefficient 8,254692*



Annexe au Barème commercial  
**Traité 749 - COMMUNE DE LA PERCHE**  
**- Contrat K8210 - Eau potable**

Calcul du paramètre Achat d'eau : A

**Art. 8.4. - Tarif de base de la part du délégataire**

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en euros hors taxe par mètre cube consommé :

La partie proportionnelle est constituée de deux composantes : A + B

- Le tarif "incidence d'achat d'eau" : A
- Le tarif "autres coûts d'exploitation" : B

Tranche de consommation	Tarif A
De 0 m3 à 200 m3 inclus	0.8875
De 201 m3 à 500 m3 inclus	0.8875
au-delà de 500 m3	0.8875

**Art. 8.4. - Modalités d'indexation du tarif de base de la part délégataire**

[...] Les parties conviennent de faire varier le prix A par m3 consommé défini à l'article précédent proportionnellement au prix effectif d'achat d'eau en gros dont la valeur au 1er janvier 2007 est de 0.71 € HT/m3. Il sera donc fait application au prix de base A du coefficient correctif PA/Pao dans lequel PA est le prix d'achat d'eau en gros connu au premier jour du semestre de consommation et Pao = 0.71 € HT/m3.

Calcul du paramètre Achat d'eau : A

$$A = A_0 \times \frac{PA}{P_{ao}}$$

dans laquelle

PA = prix effectif d'achat d'eau en gros connu au premier jour du semestre

Part distributeur SAUR au 1 janvier 2017	0.6170 €/m3
Part SIAEP Marche & Boishcaut au 1 janvier 2017	0.2292 €/m3
	<b>0.8462 €/m3</b>

PAo = Prix effectif d'achat d'eau en gros, valeur au 1er janvier 2007 **0.7100 €/m3**

Prix d'achat A défini à l'article 8.4 du contrat d'affermage **0.8875 €/m3**

$$A = 0.8875 \text{ €/m3} \times \frac{0.8462 \text{ €/m3}}{0.7100 \text{ €/m3}}$$

$$A = 0.8875 \text{ €/m3} \times 1.191831$$

$$A = \boxed{1.0578 \text{ €/m3}}$$